

Les espèces végétales indésirables des rivières et des étangs

Parmi la végétation des abords d'étangs et de rivières, on peut rencontrer des espèces particulièrement difficiles à contrôler, pouvant inciter à l'utilisation de techniques et produits dangereux pour le milieu naturel. L'objet de cette fiche est de mieux connaître ces espèces pour mieux les gérer.

On distinguera deux catégories de plantes : les « invasives » et les « envahissantes » dont l'impact sur la santé et l'environnement ainsi que les moyens de lutte diffèrent.

Les espèces envahissantes

Ce sont des plantes caractéristiques de la flore locale, qui font partie intégrante de nos milieux naturels. En général, elles ne posent aucun problème. Mais parfois à la suite d'interventions humaines modifiant le milieu, elles peuvent devenir envahissantes. Par exemple :

- l'abattage d'un boisement favorise l'envahissement par les fougères ou les genêts ;
- le rejet d'eaux usées ou d'eaux chargées en engrais favorise le développement des algues et des lentilles d'eau.

Comment les maîtriser ?

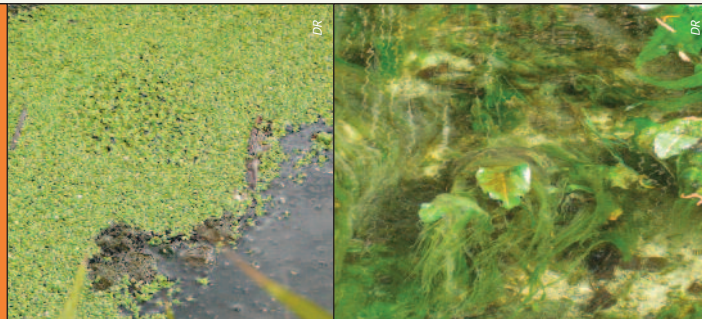
Sur la terre ferme, avec les moyens agricoles traditionnels :

- Le fauchage répété, dès le début de saison (premières pousses), pour épuiser la plante ;
- La mise en place d'un pâturage en associant des brouteurs d'espèces différentes : chèvre et mouton, cheval et vache... ;
- L'arrachage manuel au début d'envahissement (pour le genêt).

En étang, en dehors de la vidange, peu de solutions efficaces :

- Le **faucardage*** depuis une embarcation légère à moteur et à fond plat, munie généralement de deux barres de coupe, une verticale, une horizontale.
- Le broutage par les canards colverts, très efficace sur les lentilles d'eau. Pour fixer les couples de canards, construire un petit radeau avec un abri où ils pourront nicher et maintenir une végétation de rive variée (roseaux, **carex***...).

Espèces envahissantes



Lentilles d'eau & Algues



Ronce des bois



Fougères & Genêts à balais

Les espèces invasives

Ce sont des plantes exotiques, importées d'autres régions du monde, volontairement ou non. Sans prédateur, ni concurrent dans nos contrées, elles colonisent l'espace terrestre ou aquatique, d'autant plus rapidement qu'il a été fragilisé (friches, remblais, pollutions, berges à nu).

Leur développement spectaculaire met en danger les espèces locales (disparition des plus sensibles), déséquilibre le milieu naturel et peut perturber l'activité économique (baisse de productivité agricole ou piscicole). En outre, certaines espèces peuvent déclencher des allergies.

Comment les éliminer ?

Il est important de repérer la plante invasive dès son arrivée, car il est beaucoup plus facile d'éliminer quelques sujets que des milliers.

Pour la plupart des espèces, le fauchage ou l'arrachage répété, dès le début de saison, avant la montée en graines, permet de limiter le développement. Il doit s'accompagner d'une surveillance sur plusieurs années.

Pour la Renouée du Japon, qui se dissémine par le moindre débris de plante, on la contrôle par :

- des fauchages hebdomadaires, si possible associés à du pâturage ;
- la plantation d'arbres « concurrents » donnant un ombrage important ;
- la mise en place de bâches sur plusieurs années.

Il est essentiel de ne laisser aucun débris :

- Épareuse/rotofil interdits, broyage sur place des résidus de coupe interdit.
- Les terres contaminées par les débris de plantes doivent être enterrées profondément (au moins sous deux mètres de remblais bien compactés, avec un géotextile intercalaire).

Pour la Jussie, dès qu'un pied est détecté, il faut prévenir les autorités compétentes, son éradication nécessitant l'intervention d'une entreprise spécialisée.

Pour les autres espèces invasives aquatiques (voir tableau ci-contre), la meilleure méthode de lutte est la vidange avec un **assec*** de plusieurs mois (éventuellement avec mise en culture du fond). L'arrachage et le **faucardage*** présentent également de bons résultats.







Les bons réflexes

À faire

- S'interroger sur les causes de l'invasion, souvent liées à une intervention inappropriée sur le milieu : terrassements, suppression d'arbres, **écobuage***, rejets d'eaux polluées, mauvais entretien.
- Bien éliminer tous les produits de fauche, de préférence vers un site de compostage contrôlé. Le brûlage sur place est interdit.
- Vérifiez la machinerie et les outils après être intervenu dans un secteur infesté.
- Contrôler la qualité des terres et remblais utilisés.

À ne pas faire :

- Utiliser du désherbant. Ils sont tous toxiques et ces plantes y résistent souvent.
- Utiliser des engrais à proximité de l'eau. Ils fertilisent également les plantes indésirables.
- Introduire ou déplacer des espèces dans le milieu naturel, même si elles sont vendues en jardinerie.
- Laisser des terrains nus en berges de points d'eau.
- Ne jamais vidanger son étang. Sans vidange et sans assec, le stock de graines et de rhizomes augmente d'année en année.

Espèces invasives	Espèces terrestres		
		Renouée du Japon	Balsamine de l'Himalaya
	Espèces aquatiques		
		Buddleia ou Arbre aux Papillons	Topinambour
			
		Jussie	Myriophylle du Brésil

Faucarder : couper et exporter les roseaux et autres herbacées poussant dans l'eau des fossés, rivières, canaux et étangs.

Assec : vidange complète de l'étang, mettant temporairement à sec les berges et le fond.

Écobuage : opération d'entretien des prairies visant à mettre le feu à la végétation en place. Pratique interdite.

Carex ou laïche : espèce végétale caractéristique des milieux humides à feuilles souvent coupantes, à tiges souvent de section triangulaire et à fleurs en épis.